



Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°19 – juillet 2020

LA VIE DE LA PLATEFORME

La plateforme d'observation sociale (POS) vous adresse une nouvelle lettre électronique : vous aurez ainsi accès à de nombreuses études nationales et parfois régionales. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Après la signature d'un nouveau marché public, le Compas (www.lecompas.fr) reste l'animateur de la plateforme.

Avec la DRDJSCS des Pays de la Loire, le Compas aura pour mission la mise à disposition d'informations, la programmation et le suivi de travaux d'études, l'échange avec les partenaires de la plateforme.

Les groupes de travail déjà initiés poursuivront leurs travaux dès la rentrée.

GROUPE DE TRAVAIL « VIE ASSOCIATIVE »

Le groupe de travail vie associative reprendra en septembre 2020. Son objectif : décliner des infographies départementales sur la vie associative ; présenter la mise à jour, pour la troisième année, du tableau de bord sur les associations ; observer l'impact de la crise sanitaire sur les associations.

GROUPE DE TRAVAIL « PAUVRETE »

Un nouveau groupe de travail se réunira dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Son objectif : travailler collectivement à l'observation des phénomènes de pauvreté et évaluer l'impact de la crise sanitaire par la création d'un tableau de bord d'indicateurs. La première réunion est fixée en septembre.

Le site de la Plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite

Insee Première, n°1792, février 2020 (Insee)

En moyenne, les personnes ayant liquidé leur retraite en 2013 ont un niveau de vie plus bas en 2016, trois ans après leur départ à la retraite, que celui qu'elles avaient en 2010, trois ans avant leur départ : -6,9 % pour les femmes et -9,1 % pour les hommes. C'est le cas pour six nouveaux retraités sur dix.

Les situations des nouveaux retraités sont diverses. Le niveau de vie moyen des personnes appartenant aux 10% les plus modestes en 2010 augmente de 69% entre 2010 et 2016, tandis que celui des 10% les plus aisées baisse de 27%. La liquidation des droits à la retraite conduit en particulier à augmenter le niveau de vie moyen des personnes qui ont connu des situations difficiles en fin de carrière sur le marché du travail.

Trois ans avant le départ à la retraite, 10% des nouveaux retraités de 2013 sont pauvres. Ils ne sont plus que 7% dans cette situation trois ans après leur départ, mais ce sont souvent les mêmes personnes qui sont pauvres avant et après le départ à la retraite.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4308750>

Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires

Insee Focus, n°189, avril 2020 (Insee)

Les mesures de confinement mises en place depuis le 17 mars 2020 touchent de façon différenciée les populations, selon le type de logement qu'elles occupent ou la composition de leur ménage. Cinq millions de personnes vivent dans un logement au nombre de pièces insuffisant. Par ailleurs, dix millions de personnes, dont 2,4 millions de 75 ans ou plus, vivent seules dans leur logement. En période de confinement, certaines populations peuvent être davantage fragilisées : les familles monoparentales avec de jeunes enfants dans des logements trop petits ou les personnes âgées vivant seules, dans des zones rurales éloignées des commerces d'alimentation générale. Si les technologies numériques peuvent faciliter l'accès à la vie économique et sociale ou permettre de rester en contact avec les siens, les populations âgées ou peu diplômées en sont davantage privées, ayant moins accès à Internet et des difficultés accrues à les mobiliser.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728>

Le non-recours aux prestations sociales – Mise en perspective et données disponibles

Les Dossiers de la DREES, n°57, juin 2020 (Drees)

Ce dossier vise à dresser un panorama des données déjà produites par la DREES sur le non-recours aux prestations sociales et annoncer les travaux prévus pour les prochaines années.

Une note de synthèse introductive met le sujet en perspective : comment le non-recours aux prestations, devenues de plus en plus ciblées, est-il devenu un objet de préoccupation des associations, des chercheurs et des acteurs publics ? Quels sont les enjeux de la lutte contre le non-recours ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre ? Quelles données sont disponibles sur l'ampleur du non-recours, le profil des non-recourants, les motifs déclarés, pour étayer l'action publique en la matière ?

Suivent un ensemble de fiches rassemblant les éléments statistiques disponibles sur le champ d'action du ministère des Solidarités et de la Santé, produites par la DREES et la Cnaf (et la Dares pour le RSA).

Deux premières fiches, transversales, traitent de l'opinion des Français sur le non-recours et leur connaissance des prestations d'une part, des méthodes de mesure du non-recours en France et des difficultés qu'elles posent d'autre part. Sur ce dernier point, un chantier méthodologique d'ampleur, qui vise à expertiser le potentiel de la microsimulation et améliorer à horizon 2021 la mesure du non-recours à certaines prestations sociales, vient d'être engagé par la DREES, en partenariat avec la Cnaf, l'université Paris Est Créteil et l'Insee et grâce à un financement de la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP).

Les quatre fiches suivantes, assez courtes, rassemblent les éléments chiffrés, ainsi que leurs limites ou les difficultés d'estimation rencontrées, pour les différents risques sociaux : pauvreté-exclusion sociale, famille, vieillesse-survie, santé.

Enfin, une dernière fiche présente les résultats de l'évaluation de l'expérimentation du rendez-vous des droits « élargi », pilotée par la DREES en collaboration avec la Cnaf, l'École d'économie de Paris et Pôle Emploi (et avec un financement de la Commission européenne). Il s'agit de l'extension aux demandeurs d'emploi en début ou fin de droits du rendez-vous des droits, d'un guichet unique mis en place par les CAF pour réduire le non-recours.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd57.pdf>

Comment voisine-t-on dans la France confinée ?

Population et Sociétés, n° 578, juin 2020 (Ined)

Le confinement lié à la pandémie de Covid-19 a-t-il modifié les relations de voisinage et le sentiment d'isolement des Français ? S'appuyant sur l'enquête Coconel, les auteurs de ce numéro décrivent les services rendus et reçus par les uns et les autres, avant et pendant le confinement, et leurs variations selon la catégorie sociale et l'âge.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30306/578.population.societes.juin.2020.covid.voisinage.confinement.fr.pdf

En 2018, 3,4 % des retraités cumulent emploi et retraite

Études et Résultats, n°1146, mai 2020 (Drees)

En 2018, 3,4 % des retraités de 55 ans ou plus résidant en France, soit 482 000 personnes, exercent une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite, selon l'enquête Emploi de l'Insee. La part des personnes en situation de cumul emploi-retraite parmi les retraités de 62 à 64 ans diminue depuis 2015, alors qu'elle augmente parmi les autres tranches d'âge.

Cette baisse pourrait être liée aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite définies par la réforme de 2014, qui a pu conduire certains assurés à prolonger leur carrière dans le cadre de la surcote plutôt que du cumul.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1146.pdf>

En 2018, une personne sur quatre a souvent du mal à boucler ses fins de mois

Études et Résultats, n°1149, mai 2020 (Drees)

En France, fin 2018, selon le Baromètre d'opinion de la DREES qui interroge plus de 3 000 personnes, une personne sur quatre a souvent du mal à boucler ses fins de mois. De même, une sur quatre aurait beaucoup de mal à faire face à une dépense imprévue de 500 euros. La moitié de ces personnes ont un emploi.

Les situations d'insécurité financière touchent particulièrement les ouvriers et employés : un tiers d'entre eux affirment avoir souvent des difficultés pour boucler leurs fins de mois et un quart s'estime pauvre, alors que ces situations affectent moins d'une personne sur dix parmi les cadres et professions intermédiaires. Avoir des revenus variables d'un mois sur l'autre constitue un facteur aggravant du sentiment d'insécurité économique : c'est le cas d'un ouvrier et employé sur quatre pour à peine un cadre et profession intermédiaire sur six.

Les retraités font un peu moins souvent part d'insécurité financière que les actifs (un sur six a souvent du mal à boucler ses fins de mois). Les écarts observés sur ces questions par rapport aux actifs restent toutefois globalement de faible ampleur. Parmi les retraités non propriétaires de leur résidence principale, deux personnes sur dix se disent très pessimistes pour leur avenir personnel (contre une personne sur dix chez les autres retraités).

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1149.pdf>

Quelle influence du lieu d'origine sur le niveau de vie ?

La Note d'analyse, n°91, juin 2020 (France Stratégie)

Dans quelle mesure le niveau de vie d'une personne dépend-il du lieu où elle a grandi ? Rarement étudiée, cette question a pourtant d'évidentes implications en matière de ciblage des politiques publiques. Cette note tente ici d'y répondre sur un segment particulier de population, les enfants d'ouvrier ou d'employé, étudiés sur les cohortes nées entre 1970 et 1988.

On constate d'abord, sans surprise, que leurs perspectives de revenus à l'âge adulte augmentent avec le niveau de richesse du territoire d'origine : la région la plus riche et la région la moins riche – Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais – sont aussi celles qui présentent le plus grand écart de revenus – 260 euros par mois, soit 16% du niveau de vie médian des enfants d'ouvrier ou d'employé de ces générations. Mais certaines régions au niveau de richesse intermédiaire – Auvergne, Franche-Comté, Limousin – offrent à ces enfants d'origine modeste qui y ont grandi des perspectives de revenus plus favorables qu'aux résidents de ces territoires. Se combinent ici plusieurs facteurs comme l'accès à l'enseignement supérieur ou le taux de mobilité vers des régions à plus haut niveau de vie, facteurs dont l'importance fluctue selon les territoires. En revanche, les régions les plus pauvres – Languedoc-Roussillon, Corse et Nord-Pas-de-Calais – offrent des perspectives de niveau de vie faibles, en particulier pour les non-diplômés restés dans la région, avec un taux de départ également faible.

Au sein d'une même région, voire d'un même département, les perspectives de revenus varient très peu selon la taille des agglomérations. En revanche, à l'intérieur des agglomérations, on constate des écarts comparables à ceux observés entre régions extrêmes d'origine. Entre les quartiers les plus favorisés et les moins favorisés, les écarts sont – beaucoup plus fortement qu'à l'échelle régionale – liés à l'accès à l'enseignement supérieur et à l'origine migratoire.

Pour résorber ces inégalités des chances au sein des agglomérations, les leviers éducatifs, la promotion de la mixité sociale et la lutte contre les discriminations selon l'origine migratoire semblent constituer des pistes à privilégier. L'amélioration des perspectives des enfants d'origine modeste des régions pauvres nécessiterait en revanche d'agir sur les marchés du travail locaux, notamment pour les travailleurs les moins qualifiés.

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na91-niveau-territoire-juin.pdf>

Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses

Insee Focus, n°196, juin 2020 (Insee)

En France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion, la moitié de la population a un niveau de vie supérieur à 21 030 euros en 2017. Il est plus élevé en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes, dans les zones littorales et frontalières et il est moins élevé en Martinique et à La Réunion. Les disparités de revenu sont plus fortes en Île-de-France, dans les deux DOM et dans les communes denses. La pauvreté y est également plus présente.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4508514>

Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé

Insee Première, n°1803, juin 2020 (Insee)

Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes prennent des formes multiples. En premier lieu, les inégalités de volume de travail, les femmes étant bien plus souvent à temps partiel que les hommes. Pour les plus jeunes, les moins diplômés, les parents d'enfants en bas âge, ces inégalités de volume de travail sont le principal facteur pesant sur l'écart de revenu salarial.

S'y ajoutent les inégalités de salaire pour un même volume de travail, qui sont faibles au début de la vie active mais s'accroissent tout au long de la carrière. Elles proviennent principalement du fait que les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs et n'occupent pas les mêmes emplois.

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes pour un même volume de travail se réduisent régulièrement depuis quarante ans. Ils ont diminué d'un quart sur les vingt dernières années. Les écarts de volume de travail se réduisent aussi, mais moins rapidement.

Les femmes accèdent moins aux emplois les mieux rémunérés, ce qui explique une grande partie de l'écart de salaire. Ces inégalités d'accès aux emplois les mieux rémunérés sont particulièrement élevées parmi les salariés ayant des enfants, si bien que les écarts de salaire entre les pères et les mères sont nettement plus importants qu'entre les femmes et les hommes sans enfant.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4514861>

Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle

Insee Focus, n°197, juin 2020 (Insee)

Le confinement sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 a duré près de deux mois, du 17 mars au 11 mai 2020, et a profondément modifié les conditions de vie. Un tiers des personnes en emploi a subi une restriction d'activité susceptible de réduire le revenu du travail, dont 27% une période de chômage technique ou partiel. 34% des personnes en emploi ont télétravaillé tandis que 35% ont continué à se rendre sur leur lieu de travail. Par ailleurs, 35% des parents avec un enfant de moins de 14 ans ont eu des difficultés à assurer leur suivi scolaire.

20% des personnes disent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée. Les conséquences négatives du confinement ont été plus fréquentes pour les personnes aux revenus modestes, qui ont aussi perçu cette période comme plus pénible, et pour les femmes. Celles-ci ont, plus que les hommes, réduit leur activité professionnelle et consacré du temps à leurs enfants mais aussi cumulé quotidiennement plus de 4 heures de travail et plus de 4 heures avec leurs enfants.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4513259>

Lutter contre les discriminations sur le marché du travail

Note du CAE, n°56, juin 2020 (CAE)

Quelle que soit leur origine (couleur de peau, genre, handicap, âge...), les discriminations sur le marché du travail sont un fléau : elles menacent la cohésion nationale et représentent un coût économique important. Dans un contexte où la pandémie de Covid-19 fait plonger notre économie dans une récession sans précédent, la lutte contre les discriminations apparaît plus nécessaire que jamais envers les populations les plus vulnérables.

Dans cette nouvelle Note du CAE, les auteurs avancent plusieurs pistes pour combattre efficacement les discriminations : augmenter la durée du congé paternité, développer la formation et l'aide à l'embauche des seniors et donner aux jeunes issus de l'immigration les moyens de réussir.

Lutter contre les discriminations implique aussi de crédibiliser la menace de la sanction juridique, de mieux former les individus à ne pas discriminer (dans les milieux scolaires et professionnels) et de créer des incitations pour que les employeurs mettent en œuvre les bonnes pratiques. Enfin, les auteurs recommandent de réaliser une veille statistique sur les groupes minoritaires.

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note056.pdf>

 **Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :**

Les très hauts revenus moins représentés dans les Pays de la Loire qu'en province

Insee Flash Pays de la Loire, n°101, mai 2020 (Insee)

En 2017, dans les Pays de la Loire, 0,55 % des résidents disposent de très hauts revenus, soit l'un des plus faibles taux régionaux. Ces revenus sont souvent issus d'une activité non salariée ou du patrimoine. Avant toute redistribution, les ménages à très hauts revenus détiennent 3,7 % de la masse des revenus, soit sept fois leur poids dans la population. Ils sont très majoritairement propriétaires de leur logement, plus souvent âgés et vivant en couple sans enfant. Ils sont plus concentrés autour de Nantes et du littoral atlantique.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4309016>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Quelle influence du diplôme sur la participation au marché du travail ?

La Note d'analyse, n°85, février 2020 (France Stratégie)

En trente-cinq ans, le taux d'activité des 25-64 ans a augmenté de 7,2 points en France pour atteindre 80,1% en 2018.

L'évolution de la participation au marché du travail s'accompagne d'une forte réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, d'un creusement des inégalités entre les hommes diplômés du supérieur et les autres, et d'une forte augmentation du taux d'activité des seniors, quel que soit le niveau de diplôme, depuis la fin des années 1990.

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na-85-influence-diplome-marche-travail-fevrier-2020.pdf>

Des professions intermédiaires de plus en plus nombreuses et féminisées

Insee Focus, n°185, février 2020 (Insee)

Infirmières, assistantes sociales, professeures des écoles, commerciaux, comptables, contremaîtres, etc. : en 2018, plus d'une personne en emploi sur quatre occupe une profession intermédiaire. En près de 40 ans, leur part dans l'emploi total a régulièrement augmenté (+ 6 points depuis 1982), en lien avec l'élévation du niveau de qualification et la tertiarisation des emplois.

En 2018, les professions intermédiaires sont majoritairement occupées par des femmes (53%) et des personnes diplômées du supérieur (62%), notamment dans l'enseignement et la santé. Le recours au temps partiel est plus fréquent dans les professions les plus féminisées de l'enseignement et de la santé et marginal chez les techniciens et les contremaîtres et agents de maîtrise.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4311840>

Une photographie du marché du travail en 2019

Insee Première, n°1793, février 2020 (Insee)

En 2019, en France, 71,7% des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives au sens du Bureau international du travail (BIT), qu'elles aient un emploi ou soient au chômage. Cette proportion diminue légèrement par rapport à 2018 (-0,2 point), après avoir augmenté continûment de 2012 à 2018 (+2,0 points). Pourtant, la part des personnes en emploi continue de progresser (+0,2 point) et atteint 65,5%, son plus haut niveau depuis 1980. L'augmentation du taux d'emploi est, en 2019, plus marquée pour les femmes et les seniors.

Parmi les personnes en emploi, la part des indépendants progresse, à 12,1%, atteignant son plus haut niveau depuis vingt ans.

En 2019, la part de personnes en emploi à durée limitée ou à temps partiel recule.

En moyenne sur l'année, 2,5 millions de personnes sont au chômage au sens du BIT, soit 8,4% de la population active. C'est 0,6 point de moins qu'en 2018 et 1,9 point de moins qu'en 2015. Cette baisse est plus marquée pour les jeunes. Le chômage de longue durée concerne 3,4% des actifs en 2019, soit -0,3 point sur un an.

En 2019, 1,6 million d'inactifs relèvent du halo autour du chômage. Au total, 9,9% des 15-64 ans sont sans emploi et souhaitent travailler, qu'ils soient au chômage ou appartiennent au halo autour du chômage. Cette proportion recule de 0,4 point sur un an et de 1,2 point depuis 2015.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4314980>

L'insertion par l'activité économique en 2018

Dares Résultats, n°2020-008, février 2020 (Dares)

Fin 2018, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) comptait un peu plus de 132 300 salariés en insertion, un nombre en baisse de 4,7 % par rapport à 2017. Répartis dans 3 803 structures conventionnées par l'État, les salariés de l'IAE sont majoritairement dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI, 38,3%) et les associations intermédiaires (AI, 40,1%). Les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) emploient, quant à elles, respectivement 11,3% et 10,3% des salariés.

Après une augmentation en 2017 (+10,4%), le total des embauches (tous types de structures confondues) diminue en 2018 (-5,5%). Toutefois, le volume d'équivalents temps plein (ETP) est en hausse de 4,8% sur l'année, porté par une augmentation moyenne de près de 6,0% du temps de travail hebdomadaire.

Les nouvelles embauches restent stables dans les ACI, malgré une légère diminution du nombre de structures conventionnées en 2018, pour la première fois depuis 2007. La hausse des nouvelles embauches dans les EI se poursuit à un rythme légèrement moins important que celui de 2017 (5,8% après 9,2%). Concernant les ETTI et les AI, les embauches sont en baisse de

respectivement 15,4 et 7,7% à l'inverse de l'évolution de 2017 (+16,3% et +11,2%). Cependant, le nombre d'heures travaillées est en augmentation par rapport à 2017 ce qui se traduit par une hausse du nombre d'ETP (+5,3% et +0,7%) malgré la baisse des embauches.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_iae_2018.pdf

Être parent : des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes

Insee Première, n°1795, mars 2020 (Insee)

En 2018, en France, les femmes qui ont des responsabilités familiales sont moins souvent en emploi que celles qui n'en ont pas ; l'écart est particulièrement marqué parmi les ouvrières. À l'inverse, le taux d'emploi des hommes ayant des responsabilités familiales est plus élevé.

Quand elles travaillent, les femmes déclarent deux fois plus souvent que les hommes qu'être parent a des conséquences sur leur situation professionnelle. Ces conséquences concernent principalement le temps de travail ou l'organisation des journées de travail, principaux leviers pour faciliter l'organisation de la vie des familles. Les femmes cadres réduisent plus souvent que les autres salariées leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants. En revanche, les hommes et les femmes ressentent autant de difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les difficultés sont plus importantes pour les cadres, femmes comme hommes, du fait de leurs longues journées de travail.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4465360>

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2018

Dares Résultats, n°2020-10, février 2020 (Dares)

En France (hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C) reste quasiment stable en 2018, à 5 917 000, soit -0,2% entre les 4es trimestres 2017 et 2018. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (c'est-à-dire sans aucune activité) poursuit la baisse entamée depuis le 1er trimestre 2016. Cette baisse est toutefois compensée par la hausse du nombre de demandeurs d'emploi des catégories B et C (c'est-à-dire exerçant une activité inférieure ou supérieure à 78 heures dans le mois).

La diminution de l'effectif de la catégorie A s'explique notamment par des bascules nombreuses vers l'activité réduite. De façon symétrique, la hausse sur un an du nombre d'inscrits en catégorie B et C provient des flux nets plus importants en provenance de la catégorie A.

Au sein de la catégorie A, la diminution du nombre de demandeurs d'emploi est plus marquée chez les hommes que chez les femmes. Par tranche d'âge, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes (moins de 25 ans) ou d'âges intermédiaires (25 à 49 ans) recule, alors qu'il continue de croître pour les seniors (50 ans ou plus).

Pour les demandeurs d'emploi non tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi, l'effectif de la catégorie D (formation, maladie) a légèrement augmenté en 2018, sous l'effet des nouvelles formations dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, et celui de la catégorie E (création ou reprise d'entreprise, contrat aidé) a fortement diminué, en lien avec la baisse des contrats aidés.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_resultats_demandeurs_emploi_2018.pdf

Se déplacer au quotidien : enjeux spatiaux, enjeux sociaux

En détail, Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2019, décembre 2019 (ANCT (ex-CGET))

Avec près d'une heure et quart en moyenne de trajet quotidien (aller-retour), les Français sont les Européens qui consacrent le plus de temps à leurs déplacements domicile-travail. Si elles sont structurantes, les mobilités domicile-travail ne constituent néanmoins qu'un pan des mobilités quotidiennes. Accompagner ses enfants à l'école, faire ses courses, effectuer une démarche, aller chez le médecin ou encore au cinéma sont autant de raisons qui conduisent les personnes à se déplacer au quotidien selon une fréquence et des modalités qui diffèrent selon les territoires...

https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/fiche_analyse_mobilites_quotidiennes_0.pdf

Maintenir en emploi ou soutenir le travail ? La place de la santé au fil des parcours professionnels

Rapport de recherche, n°108, mars 2020 (CEET)

Actes du séminaire annuel « Âges et Travail » – mai 2018.

On peut en effet partir du constat que les problèmes de santé, plus ou moins durables, qui surviennent au cours de la vie active, sont porteurs d'incertitude sur la poursuite, la reprise ou l'infléchissement du parcours professionnel. À ce titre ils préoccupent les travailleurs concernés, les collègues, l'encadrement, ainsi que tous les acteurs que leur fonction amène à intervenir. Ce sont ces préoccupations (pointées ou non sur des phénomènes précis et formalisés comme les absences pour maladie ou les restrictions d'aptitudes) qui souvent s'expriment en termes de perspectives de « maintien en emploi » et d'actions menées dans ce but.

Or les recherches dans ces domaines, l'expérience des acteurs et des praticiens, suggèrent quelques déplacements par rapport à cette notion.

Le premier déplacement a consisté à compléter l'objectif d'emploi en ciblant tout autant le travail, sa réalisation, son contenu et son sens. L'idée de « maintien » s'est ainsi couplée avec celle de « soutien » : il s'agit d'examiner comment, au regard d'éventuelles difficultés liées à des troubles de santé, il est possible de préserver la construction, le développement et la mobilisation de l'expérience professionnelle, les stratégies de travail de chacun-e.

Un deuxième déplacement, lié au précédent, a consisté à inscrire ces réflexions dans une perspective de long terme où s'articulent les itinéraires personnels (et la redéfinition, à ce propos, des projets individuels), avec l'histoire des entreprises et des métiers. De ce point de vue, la constitution, trop rare, d'une « mémoire » de l'entreprise sur ses propres pratiques d'affectation et d'aménagement des situations de travail, est une piste que certaines interventions ont permis d'explorer.

Un troisième, lui aussi cohérent avec les deux autres, était de ne pas s'en tenir aux facettes les plus apparentes de ces questions de « gestion des déficiences de santé ». Les diagnostics établis, les dispositifs dédiés, les décisions formelles de réaffectation (ou, au pire, d'exclusion), mais aussi les corrélations statistiques entre dégradations de la santé et sortie plus ou moins prolongée de l'emploi, balisent une partie des problèmes à traiter, mais une partie seulement. Des situations moins visibles, au moins dans l'immédiat, comme une poursuite très difficile du même travail, ou certaines formes d'inactivité forcée, méritent autant d'intérêt. Il en résulte que les acteurs concernés sont bien plus nombreux que ceux assignés par leur fonction à la prévention professionnelle ou à la gestion des parcours.

http://ceet.cnam.fr/medias/fichier/rapport-de-recherche-108-maintenir-en-emploi-ou-soutenir-le-travail-la-place-de-la-sante-au-fil-des-parcours-professionnels_1585042690499-pdf?ID_FICHE=1064371&INLINE=FALSE

Les jeunes NEET : résistances et évolutions sur vingt ans

Formation emploi, 2020/1, n°149, p. 61-85, mai 2020 (Céreq)

En France, près de deux millions de jeunes ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation. Cet article présente les traits dominants concernant ces NEET, les résistances ou les évolutions identifiables sur une durée de vingt ans, à travers quatre enquêtes menées par le Céreq. Si les situations des femmes et des hommes semblent se rapprocher sur le marché du travail, les jeunes femmes n'en sortent pas gagnantes pour autant au regard de leurs trajectoires dans des contextes marqués par des transformations tant structurelles que conjoncturelles. Au prisme d'une analyse genrée, l'article revient sur l'importance de dépasser l'utilité statistique du concept NEET, en raison de sa dimension statique.

Depuis plus de trois décennies, l'insertion professionnelle des jeunes constitue une préoccupation majeure dans la société française, notamment en contexte de récession économique où ils sont surexposés au risque de non-emploi. Pour appréhender cette réalité, la Commission européenne a introduit un nouvel indicateur en 2010 : celui de NEET, contraction de l'expression anglaise Not in Education, Employment or Training. Il permet ainsi de mesurer la part des jeunes déscolarisés, sans emploi et ne suivant aucune formation, parmi l'ensemble de la population de la même catégorie d'âge. En France, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) chiffre le nombre de NEET à près de deux millions de jeunes, représentant près de 17% des 15 à 29 ans pour l'année 2017 (précisément 18% des jeunes femmes et 15% des jeunes hommes).

<https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2020-1-page-61.htm>

Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ?

Bref, n°391, juin 2020 (Céreq)

Les lycéens des quartiers prioritaires font face à des difficultés spécifiques pour décrocher le bac et poursuivre des études supérieures. Au-delà des effets liés à leurs appartenances sociales, le fait de résider en quartier prioritaire a-t-il un impact propre sur leur parcours post-bac et leur insertion professionnelle ? Une collaboration entre le Céreq et l'Agence nationale de la cohésion des territoires permet d'éclairer les trajectoires de formation et d'emploi des jeunes qui, sortis en 2013 du système éducatif, résidaient en quartier prioritaire au moment du bac.

https://www.cereq.fr/sites/default/files/2020-06/Bref_391- web-.pdf

Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de covid-19 a changé pour les Français

Population et Sociétés, n°579, juillet 2020 (Ined)

Avec la pandémie de covid-19 et l'entrée dans la récession, l'emploi s'est fortement rétracté en France : 30% des actifs occupés le 1er mars 2020 sont à l'arrêt deux mois après. Mais la pandémie a également modifié les conditions de travail des Français, bouleversé l'usage du logement et renforcé les inégalités de sexe – au risque de se transformer en effets structurels sur le long terme. Ainsi, les cadres, qui ont plus souvent gardé leur emploi, ont massivement basculé en télétravail avec le confinement au contraire des autres catégories sociales. Pour les femmes, la crise sanitaire et désormais économique a nettement dégradé leur situation : elles ont plus souvent perdu leur emploi et leurs conditions de travail sont moins bonnes que celles des hommes. Si le télétravail recouvre des réalités différentes, il s'accompagne plus souvent d'une dégradation des liens avec les enfants.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30315/579.population.societes.juillet.2020.confinement.france.fr.pdf

Vulnérabilité économique des zones d'emploi face à la crise

Le Billet, juin 2020 (France Stratégie)

Du fait de leur spécialisation économique, toutes les zones d'emploi ne sont pas exposées de la même manière aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Certains territoires ont été affectés plus fortement que d'autres par la mesure de confinement, en raison par exemple d'un poids élevé de l'économie présente (notamment le commerce, l'hébergement et la restauration) ou d'un poids faible d'activités considérées dans la crise comme prioritaires.

<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-billet-vulnerabilite-economique-zone-emploi-juin.pdf>

Les inégalités sur le marché du travail : quelles caractéristiques comptent le plus pour les hommes et pour les femmes ?

Connaissance de l'emploi, n°161, juin 2020 (CEET)

Ce numéro de Connaissance de l'emploi étudie la différenciation par genre des situations sur le marché du travail en France. L'analyse met en exergue qu'un même ensemble de caractéristiques individuelles (diplôme, âge, situation familiale, etc.) ne joue pas le même rôle dans le rapport à l'emploi pour les femmes et les hommes.

Si l'importance de certains facteurs tels que le diplôme est confirmée, cette étude montre toutefois que d'autres caractéristiques peuvent jouer un rôle important pour expliquer certaines inégalités et que ces facteurs ne sont pas nécessairement les mêmes pour les femmes et les hommes. Par exemple, lorsqu'il est question de temps partiel, la contribution associée à la présence d'enfants surpasse toutes les autres pour les femmes (y compris celle du diplôme et de l'âge), alors qu'elle est peu présente chez les hommes.

http://ceet.cnam.fr/medias/fichier/161-les-inegalites-sur-le-marche-du-travail_1593531391878-pdf?ID_FICHE=1074034&INLINE=FALSE

Lutter contre les discriminations sur le marché du travail

Note du CAE, n°56, juin 2020 (CAE)

Quelle que soit leur origine (couleur de peau, genre, handicap, âge...), les discriminations sur le marché du travail sont un fléau : elles menacent la cohésion nationale et représentent un coût économique important. Dans un contexte où la pandémie de Covid-19 fait plonger notre économie dans une récession sans précédent, la lutte contre les discriminations apparaît plus nécessaire que jamais envers les populations les plus vulnérables.

Dans cette nouvelle Note du CAE, les auteurs avancent plusieurs pistes pour combattre efficacement les discriminations : augmenter la durée du congé paternité, développer la formation et l'aide à l'embauche des seniors et donner aux jeunes issus de l'immigration les moyens de réussir.

Lutter contre les discriminations implique aussi de crédibiliser la menace de la sanction juridique, de mieux former les individus à ne pas discriminer (dans les milieux scolaires et professionnels) et de créer des incitations pour que les employeurs mettent en œuvre les bonnes pratiques. Enfin, les auteurs recommandent de réaliser une veille statistique sur les groupes minoritaires.

<http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note056.pdf>

LOGEMENT-HEBERGEMENT

Publications nationales :

L'état du mal-logement en France 2020

Rapport annuel – Synthèse, n°25, janvier 2020 (Fondation Abbé Pierre)

Pour la 25e année consécutive, la Fondation Abbé Pierre dresse un état du mal-logement en France, alors que le pays est secoué depuis des mois par des soubresauts sociaux qui témoignent avec force des difficultés rencontrées par les personnes les plus défavorisées.

Deux focus particuliers cette année : les personnes seules face au mal-logement et le mal-logement à l'épreuve des municipales...

(Rapport complet : https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/reml2020_rapport_complet_web.pdf)

https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/reml2020_dossier_de_synthese_web.pdf

Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires

Insee Focus, n°189, avril 2020 (Insee)

Les mesures de confinement mises en place depuis le 17 mars 2020 touchent de façon différenciée les populations, selon le type de logement qu'elles occupent ou la composition de leur ménage. Cinq millions de personnes vivent dans un logement au nombre de pièces insuffisant. Par ailleurs, dix millions de personnes, dont 2,4 millions de 75 ans ou plus, vivent seules dans leur logement. En période de confinement, certaines populations peuvent être davantage fragilisées : les familles monoparentales avec de jeunes enfants dans des logements trop petits ou les personnes âgées vivant seules, dans des zones rurales éloignées des commerces d'alimentation générale. Si les technologies numériques peuvent faciliter l'accès à la vie économique et sociale ou permettre de rester en contact avec les siens, les populations âgées ou peu diplômées en sont davantage privées, ayant moins accès à Internet et des difficultés accrues à les mobiliser.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728>

Comment voisine-t-on dans la France confinée ?

Population et Sociétés, n° 578, juin 2020 (Ined)

Le confinement lié à la pandémie de Covid-19 a-t-il modifié les relations de voisinage et le sentiment d'isolement des Français ? S'appuyant sur l'enquête Coconel, les auteurs de ce numéro décrivent les services rendus et reçus par les uns et les autres, avant et pendant le confinement, et leurs variations selon la catégorie sociale et l'âge.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30306/578.population.societes.juin.2020.covid.voisinage.confinement.fr.pdf

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole : des parcours résidentiels possibles au sein du parc social

Insee Analyses Pays de la Loire, n°81, mai 2020 (Insee)

En 2016, les huit quartiers de la politique de la ville (QPV) d'Angers Loire Métropole concentrent 14% de la population du pôle centre, mais 43% de sa population pauvre. Ces quartiers se caractérisent par des déménagements plus fréquents que dans un référentiel de QPV d'autres villes comparables, en raison de parcours résidentiels possibles y compris au sein du parc social, particulièrement présent localement. Comme dans le référentiel, les personnes arrivant dans les QPV d'Angers Loire Métropole ont des traits de fragilité nettement plus marqués que ceux qui les quittent, ce qui participe à un appauvrissement de ces quartiers. Les déménagements se font moins souvent à proximité que dans le référentiel, et ont plus souvent lieu en dehors des QPV. Pour un individu sur deux, quitter le quartier correspond à une amélioration significative de sa situation économique. A contrario, cela correspond à une dégradation pour une minorité d'entre eux.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4495264>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?

Dares Analyses, n°2020-006, février 2020 (Dares)

En 2018, 963 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation – Not in Education, Employment or Training (NEET) –, selon la définition d'Eurostat. Ce nombre a baissé ces dernières années : il s'élevait à 1 025 000 jeunes NEET en 2015. En 2018, ils représentent 12,9% des jeunes de cette classe d'âge et 27,9% des jeunes qui ont terminé leur formation initiale, contre respectivement 13,7% et 29,4% en 2015.

Les jeunes NEET sont moins diplômés, vivent plus souvent chez leurs parents et ont plus fréquemment un handicap reconnu que les autres jeunes.

63% des jeunes NEET sont en contact avec le service public de l'emploi ou un autre organisme d'insertion. Ces jeunes ayant entrepris une démarche d'insertion ont plus souvent été en emploi au cours des douze mois précédents, tandis que les autres étaient plus souvent en études.

48% des jeunes NEET sont sans emploi ni formation depuis un an ou plus. Ces jeunes NEET de longue durée sont moins diplômés que la moyenne des NEET et cumulent les difficultés socio-économiques. Ils sont 56% à être en contact avec le service public de l'emploi.

En 2018, 53% des jeunes NEET sont chômeurs au sens du BIT, c'est-à-dire qu'ils souhaitent et recherchent activement un travail et sont prêts à l'occuper dans un court délai. Les autres sont inactifs. Parmi les jeunes NEET inactifs, deux tiers ne souhaitent pas travailler, pour une partie d'entre eux pour des raisons de garde d'enfant ou d'aide auprès d'une personne dépendante, ou d'un état de santé dégradé.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2020-006_da_les_neet_profils_parcours.pdf

Devenir adulte : comment évoluent les ressources ? Montant et composition des ressources des 18-24 ans

A partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ).

Les Dossier de la Drees, n°48, janvier 2020 (Drees)

En France, les jeunes de 18 à 24 ans reçoivent en propre 770 euros en moyenne par mois fin 2014, issus du travail, des transferts et aides des familles, et de l'aide sociale publique. Entre 18 et 24 ans, le montant moyen reçu augmente fortement, passant de 430 euros à 1 120 euros. La composition des ressources des jeunes évolue assez linéairement entre ces deux âges, avec notamment une substitution progressive entre les ressources issues du travail et celles issues de la famille. La sphère du travail prend une place de plus en plus importante. Elle représente 29% des ressources à 18 ans et 77% à 24 ans. À l'inverse, l'aide financière régulière des parents se restreint, passant de 53% de l'ensemble des ressources à 18 ans à 7% à 24 ans.

Les étudiants qui ont eu une activité au cours de l'année 2014, en dehors des vacances scolaires, ont des revenus du travail de 4 290 euros par an en moyenne, soit environ 360 euros par mois. Ce montant est de 3 320 euros en incluant dans le champ les étudiants qui ne travaillent que pendant les vacances scolaires, soit moins de 300 euros par mois. Pour la moitié des étudiants ces revenus annuels liés au travail sont inférieurs à 2 720 euros. La moitié (49%) des 18-24 ans ne sont plus en études et sont en phase d'insertion sur le marché du travail.

Parmi les étudiants sortis de formation initiale selon l'ENRJ, 58% se déclarent en emploi fin 2014, 33% au chômage et 9% en inactivité en dehors des études. S'ils sont en emploi, ils perçoivent des revenus du travail fin 2014 qui s'élèvent en moyenne à 1 230 euros par mois. Dès cet âge de la vie, des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes semblent exister. En moyenne, ils sont de l'ordre de 200 euros.

38% des jeunes perçoivent directement des revenus sociaux fin 2014, et les montants moyens de ceux-ci sont de 380 euros par mois. Une partie des revenus sociaux en direction des jeunes peuvent transiter par les parents. Selon l'ENRJ, ce sont 44% des parents de jeunes adultes de 18-24 ans qui perçoivent des prestations sociales, d'un montant moyen de 460 euros par mois. En 2014, sept jeunes sur dix sont aidés financièrement par leurs parents et particulièrement lorsqu'ils sont en cours d'études (9 sur 10). Mais au-delà de l'aide financière, l'aide des parents prend de nombreuses autres formes : hébergement au domicile parental, aides en nature (40% des jeunes déclarent des services tels que les lessives, des repas, le ménage réalisé par les parents, etc.), mais aussi contacts, discussions et soutien « moral », et enfin accompagnement du jeune dans l'insertion professionnelle et sociale. Neuf jeunes sur dix parlent avec leur mère des études ou de l'insertion professionnelle (huit sur dix avec leur père) ; 45% des jeunes qui ont déjà eu un emploi ont bénéficié de l'aide de leurs parents pour le trouver et un jeune sur deux a reçu le soutien de ses parents pour trouver son premier logement autonome.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd48.pdf>

Être parent : des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes

Insee Première, n°1795, mars 2020 (Insee)

En 2018, en France, les femmes qui ont des responsabilités familiales sont moins souvent en emploi que celles qui n'en ont pas ; l'écart est particulièrement marqué parmi les ouvrières. À l'inverse, le taux d'emploi des hommes ayant des responsabilités familiales est plus élevé.

Quand elles travaillent, les femmes déclarent deux fois plus souvent que les hommes qu'être parent a des conséquences sur leur situation professionnelle. Ces conséquences concernent principalement le temps de travail ou l'organisation des journées de travail, principaux leviers pour faciliter l'organisation de la vie des familles. Les femmes cadres réduisent plus souvent que les autres salariées leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants. En revanche, les hommes et les femmes ressentent autant de difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les difficultés sont plus importantes pour les cadres, femmes comme hommes, du fait de leurs longues journées de travail.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4465360>

Les jeunes NEET : résistances et évolutions sur vingt ans

Formation emploi, 2020/1, n°149, p. 61-85, mai 2020 (Céreq)

En France, près de deux millions de jeunes ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation. Cet article présente les traits dominants concernant ces NEET, les résistances ou les évolutions identifiables sur une durée de vingt ans, à travers quatre enquêtes menées par le Céreq. Si les situations des femmes et des hommes semblent se rapprocher sur le marché du travail, les jeunes femmes n'en sortent pas gagnantes pour autant au regard de leurs trajectoires dans des contextes marqués par des transformations tant structurelles que conjoncturelles. Au prisme d'une analyse genrée, l'article revient sur l'importance de dépasser l'utilité statistique du concept NEET, en raison de sa dimension statique.

Depuis plus de trois décennies, l'insertion professionnelle des jeunes constitue une préoccupation majeure dans la société française, notamment en contexte de récession économique où ils sont surexposés au risque de non-emploi. Pour appréhender cette réalité, la Commission européenne a introduit un nouvel indicateur en 2010 : celui de NEET, contraction de l'expression anglaise Not in Education, Employment or Training. Il permet ainsi de mesurer la part des jeunes déscolarisés, sans emploi et ne suivant aucune formation, parmi l'ensemble de la population de la même catégorie d'âge. En France, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) chiffre le nombre de NEET à près de deux millions de jeunes, représentant près de 17% des 15 à 29 ans pour l'année 2017 (précisément 18% des jeunes femmes et 15% des jeunes hommes).

<https://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2020-1-page-61.htm>

Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ?

Bref, n°391, juin 2020 (Céreq)

Les lycéens des quartiers prioritaires font face à des difficultés spécifiques pour décrocher le bac et poursuivre des études supérieures. Au-delà des effets liés à leurs appartenances sociales, le fait de résider en quartier prioritaire a-t-il un impact propre sur leur parcours post-bac et leur insertion professionnelle ? Une collaboration entre le Céreq et l'Agence nationale de la cohésion des territoires permet d'éclairer les trajectoires de formation et d'emploi des jeunes qui, sortis en 2013 du système éducatif, résidaient en quartier prioritaire au moment du bac.

https://www.cereq.fr/sites/default/files/2020-06/Bref_391- web-.pdf

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

Un tiers des personnes âgées vivant en établissement sont dans un état psychologique dégradé

Études et Résultats, n°1141, janvier 2020 (Drees)

L'état psychologique de l'ensemble des résidents d'établissements pour personnes âgées est en moyenne moins bon que celui des personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile, d'après l'enquête CARE de la DREES réalisée en 2015 et 2016. Cet écart s'explique en partie par le fait que la dégradation de l'état de santé de ces personnes est la cause majeure de l'entrée en établissement.

Parmi les seniors de plus de 75 ans, 56% des résidents d'établissements déclarent avoir souffert de fatigue, de lassitude ou d'épuisement au cours de l'année, contre 44% des personnes âgées résidant à domicile. Le manque d'appétit et de motivation pour effectuer des activités quotidiennes est respectivement deux et sept fois plus fréquents chez les personnes vivant en établissement que parmi celles restées à domicile.

Les états dépressifs sont également plus répandus que dans le reste de la population du même âge. La moitié des résidents consomment des antidépresseurs, contre une personne âgée de plus de 75 ans sur sept résidant à domicile. Un senior sur cinq vivant en établissement déclare souffrir de dépression. Environ un tiers des résidents en établissement sont en situation de détresse psychologique, contre un quart des plus de 75 ans vivant à domicile.

L'état de santé, la fréquence et la qualité des relations sociales sont les principaux facteurs associés à l'état psychologique. Le sentiment d'isolement est toutefois un meilleur indicateur du bien-être que la fréquence objective des visites.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1141.pdf>

En 2018, 3,4 % des retraités cumulent emploi et retraite

Études et Résultats, n°1146, mai 2020 (Drees)

En 2018, 3,4 % des retraités de 55 ans ou plus résidant en France, soit 482 000 personnes, exercent une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite, selon l'enquête Emploi de l'Insee. La part des personnes en situation de cumul emploi-retraite parmi les retraités de 62 à 64 ans diminue depuis 2015, alors qu'elle augmente parmi les autres tranches d'âge.

Cette baisse pourrait être liée aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite définies par la réforme de 2014, qui a pu conduire certains assurés à prolonger leur carrière dans le cadre de la surcote plutôt que du cumul.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1146.pdf>

Allocation personnalisée d'autonomie : en 2017, un bénéficiaire sur deux n'utilise pas l'intégralité du montant d'aide humaine notifié

Études et Résultats, n°1153, juin 2020 (Drees)

Fin 2017, 93% des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile se voient notifier des aides humaines pour accomplir les activités de la vie quotidienne, d'après les remontées individuelles sur l'APA réalisées par la DREES. Elles représentent 87% des montants totaux notifiés d'APA à domicile.

Lorsque le plan d'aide notifié inclut de l'aide humaine, le montant moyen de cette aide est de 500 euros par mois. À caractéristiques identiques, le montant notifié aux hommes en couple est 54 euros moins élevé que celui proposé aux femmes en couple, et il est inférieur d'environ 130 euros à celui notifié aux bénéficiaires vivant seuls.

Près d'un bénéficiaire sur deux (47%) ne consomme pas l'intégralité du montant d'aide humaine qui lui a été notifiée. Cette proportion est plus élevée de 10 points pour les moins dépendants (GIR 4) que pour les plus dépendants (GIR 1). Parmi ceux qui ne consomment pas la totalité du montant d'aide notifié, un tiers du montant notifié d'aide humaine n'est pas dépensé, en moyenne. Les bénéficiaires aux ressources intermédiaires, pour qui le reste à charge constitue une part importante des ressources, sous-consomment davantage que les autres. C'est également le cas des hommes en couple qui, lorsqu'ils ne consomment pas tout le montant d'aide humaine qui leur est notifié, renoncent aussi à une part plus importante du montant notifié.

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1153.pdf

Profils, niveaux de ressources et plans d'aide des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile en 2017

Études et Résultats, n°1152, juin 2020 (Drees)

Fin 2017, d'après les premiers résultats des remontées individuelles sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) réalisées par la DREES, la moitié des bénéficiaires de l'APA résidant à domicile en France sont âgés d'au moins 85 ans et 5 mois, soit un an

de plus que fin 2011.

Les bénéficiaires de l'APA vivent en majorité seuls, dans des proportions plus élevées que l'ensemble de la population des mêmes classes d'âge. Les personnes en couple sont en effet souvent supposées pouvoir compter sur l'aide, parfois informelle, de leur conjoint.

Les plans d'aide d'APA notifiés détaillent l'ensemble des aides qui sont accordées aux personnes âgées de 60 ans ou plus. En 2017, un plan d'aide d'APA notifié sur huit est saturé, c'est-à-dire que son montant est égal ou presque au plafond maximal d'aide. Cette proportion est nettement plus faible qu'en 2011 (-9 points), en raison de la forte revalorisation des plafonds maximaux de l'APA consécutive à la loi d'adaptation de la société au vieillissement (dite « loi ASV ») de 2015. La baisse est d'autant plus marquée que le besoin d'aide à l'autonomie est important, la revalorisation du plafond ayant été plus élevée pour les GIR 1 et 2, c'est-à-dire les personnes les plus dépendantes.

La proportion de plans saturés augmente avec le niveau de dépendance. Indépendamment du niveau de perte d'autonomie, les hommes ont des plans notifiés plus faibles et moins souvent saturés.

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1152.pdf

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

Les personnes souffrant d'incapacités quittent le marché du travail plus jeunes mais liquident leur retraite plus tard

Études et Résultats, n°1143, février 2020 (Drees)

En 2018, les personnes considérées comme handicapées, car fortement limitées dans les activités de la vie quotidienne, liquident leur retraite à 62,4 ans en moyenne, soit 0,3 an de plus que les personnes sans incapacité, d'après l'enquête Emploi de l'Insee.

Étant par ailleurs moins souvent en emploi, elles passent en moyenne 8,5 années sans emploi ni retraite après 50 ans, contre 1,8 an pour les personnes sans incapacité. Cet écart s'est accru depuis 2013, sous l'effet de la réforme des retraites de 2010.

La liquidation des droits un peu plus tardive en moyenne pour les personnes handicapées s'explique par le fait que les départs anticipés à la retraite bénéficient davantage aux personnes sans incapacité. En 2018, 42% de ces dernières sont déjà retraitées dans l'année qui précède l'âge légal minimal de droit commun, contre 19 % des personnes handicapées.

Au début de leur retraite, 77% des personnes n'ont aucune incapacité, 15% ont des limitations modérées et 8% sont handicapées. Les limitations se développent ensuite avec l'âge mais, en moyenne pour l'ensemble des retraités, 58% de l'espérance de vie à la retraite est passée sans incapacité, et 80% sans être fortement limité dans les activités de la vie quotidienne.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1143.pdf>

En 2018, les territoires sous-dotés en médecins généralistes concernent près de 6 % de la population

Études et Résultats, n°1144, février 2020 (Drees)

En raison d'un décalage croissant entre l'offre et la demande de soins, l'accessibilité géographique aux médecins généralistes a baissé de 3,3% entre 2015 et 2018. En 2018, les Français ont accès en moyenne à 3,93 consultations par an et par habitant, contre 4,06 consultations en 2015. Les inégalités s'accroissent entre les communes les moins bien dotées et celles qui le sont le plus.

Cette moindre accessibilité s'explique principalement par la baisse du temps médical disponible, du fait de la diminution globale du nombre de médecins en activité sous l'effet de nombreux départs à la retraite, que les nouvelles installations ne compensent pas quantitativement, en raison de l'effet prolongé des numerus clausus appliqués au cours de ces dernières décennies. Les stratégies visant la libération de temps médical utile (nouvelles organisations territoriales, protocoles de coopérations interprofessionnelles, recours au numérique, etc.) peuvent constituer un levier pour freiner cette tendance structurelle.

Mesurée à l'échelle du territoire de vie-santé, la part de la population française vivant en zone sous-dotée en médecins généralistes (ou « sous-dense ») est faible, mais elle passe, en quatre ans, de 3,8% à 5,7%. La baisse de l'accessibilité est plus marquée dans le centre de la France. De nouveaux territoires sont concernés par la sous-densité, notamment du centre de la France vers le nord-ouest.

Les territoires les mieux dotés en médecins généralistes sont aussi les plus attractifs, tant du point de vue de la croissance démographique que des équipements (sportifs, culturels, commerciaux et scolaires). L'accessibilité aux médecins généralistes s'inscrit ainsi dans une problématique plus globale d'aménagement du territoire.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1144.pdf>

Maintenir en emploi ou soutenir le travail ? La place de la santé au fil des parcours professionnels

Rapport de recherche, n°108, mars 2020 (CEET)

Actes du séminaire annuel « Âges et Travail » – mai 2018.

On peut en effet partir du constat que les problèmes de santé, plus ou moins durables, qui surviennent au cours de la vie active, sont porteurs d'incertitude sur la poursuite, la reprise ou l'infléchissement du parcours professionnel. À ce titre ils préoccupent les travailleurs concernés, les collègues, l'encadrement, ainsi que tous les acteurs que leur fonction amène à intervenir. Ce sont ces préoccupations (pointées ou non sur des phénomènes précis et formalisés comme les absences pour maladie ou les restrictions d'aptitudes) qui souvent s'expriment en termes de perspectives de « maintien en emploi » et d'actions menées dans ce but.

Or les recherches dans ces domaines, l'expérience des acteurs et des praticiens, suggèrent quelques déplacements par rapport à cette notion.

Le premier déplacement a consisté à compléter l'objectif d'emploi en ciblant tout autant le travail, sa réalisation, son contenu et son sens. L'idée de « maintien » s'est ainsi couplée avec celle de « soutien » : il s'agit d'examiner comment, au regard d'éventuelles difficultés liées à des troubles de santé, il est possible de préserver la construction, le développement et la mobilisation de l'expérience professionnelle, les stratégies de travail de chacun-e.

Un deuxième déplacement, lié au précédent, a consisté à inscrire ces réflexions dans une perspective de long terme où s'articulent les itinéraires personnels (et la redéfinition, à ce propos, des projets individuels), avec l'histoire des entreprises et des

métiers. De ce point de vue, la constitution, trop rare, d'une « mémoire » de l'entreprise sur ses propres pratiques d'affectation et d'aménagement des situations de travail, est une piste que certaines interventions ont permis d'explorer.

Un troisième, lui aussi cohérent avec les deux autres, était de ne pas s'en tenir aux facettes les plus apparentes de ces questions de « gestion des déficiences de santé ». Les diagnostics établis, les dispositifs dédiés, les décisions formelles de réaffectation (ou, au pire, d'exclusion), mais aussi les corrélations statistiques entre dégradations de la santé et sortie plus ou moins prolongée de l'emploi, balisent une partie des problèmes à traiter, mais une partie seulement. Des situations moins visibles, au moins dans l'immédiat, comme une poursuite très difficile du même travail, ou certaines formes d'inactivité forcée, méritent autant d'intérêt. Il en résulte que les acteurs concernés sont bien plus nombreux que ceux assignés par leur fonction à la prévention professionnelle ou à la gestion des parcours.

http://ceet.cnam.fr/medias/fichier/rapport-de-recherche-108-maintenir-en-emploi-ou-soutenir-le-travail-la-place-de-la-sante-au-fil-des-parcours-professionnels_1585042690499-pdf?ID_FICHE=1064371&INLINE=FALSE

Pratiques des médecins généralistes dans les territoires devenus zones d'intervention prioritaire

Insee Analyses, n°51, mai 2020 (Insee)

Entre 2014 et 2017, les médecins généralistes exerçant dans des territoires actuellement classés en zones d'intervention prioritaire (ZIP), caractérisées par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, ont des pratiques d'exercice spécifiques.

Ils ont une patientèle plus importante et déclarent réaliser davantage de consultations. Mais leur temps de travail hebdomadaire reste comparable à celui des médecins généralistes exerçant hors ZIP. Leur durée moyenne de consultation est donc plus courte que celle de ces derniers.

Ils ont légèrement moins de liens avec les autres professionnels de santé et consacrent moins de temps à la formation continue. Ils ont également tendance à prescrire davantage d'antidouleurs opioïdes, mais moins de soins paramédicaux, et effectuent moins d'actes de prévention.

Ces résultats tiennent compte des caractéristiques individuelles observées des médecins, ainsi que de certaines caractéristiques de leur patientèle et de leur commune d'installation. Malgré des différences de pratiques d'exercice au quotidien, les médecins généralistes installés dans une zone devenue ZIP ne se distinguent pas de leurs confrères au regard de la conception qu'ils se font de leur travail (suivi médical, soutien psychologique et social, coordination des soins, etc.).

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4493549>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Repérer les besoins en santé, dans un contexte de crise sanitaire, à partir des déterminants sociaux

Compas zOOM, n°25, avril 2020 (Compas)

La crise sanitaire que nous vivons actuellement révèle, sur l'ensemble du territoire national, des besoins en matière de santé pour l'ensemble de la population. Pour autant, là encore, les inégalités sociales opèrent puisque les publics les plus précaires subissent davantage les effets de la crise du Covid-19.

Il importe donc de proposer aux décideurs et aux acteurs locaux des éléments de connaissance sur ces publics potentiellement les plus concernés par les besoins de soins et de prévention. Pour cela, le bureau d'études Compas propose ici un indice agrégé à même de rendre compte, sur un territoire donné, d'un niveau de besoins potentiels en santé à partir d'un rapprochement et croisement d'indicateurs démographiques et socioéconomiques.

Si cet indice de besoins potentiels en santé ne préjuge pas en soi d'une demande effective de soins de la part des publics ou encore de leur recours effectif à une offre de soins, il doit permettre toutefois d'alerter les acteurs d'un territoire sur la possibilité d'un risque encouru ; et ce en questionnant localement le niveau d'adéquation entre l'offre et le besoin...

Voici **une illustration avec le département de la Loire-Atlantique**.

<http://www.lecompas.fr/doc/CompaszOOM25-22Avril2020.pdf>

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

En 2018, quatre personnes sur dix se marient dans le département où elles sont nées

Insee Focus, n°183, février 2020 (Insee)

En 2018, 235 000 mariages ont été célébrés en France. Depuis six ans, le nombre de mariages est stable, après avoir tendancielleme nt baissé depuis 2000. Pour la première fois depuis la promulgation de la loi du 17 mai 2013, moins de 7 000 mariages de couples de même sexe ont été célébrés.

42% des personnes mariées en 2018 se sont unies dans leur département de naissance et 8% dans leur commune de naissance. C'est davantage le cas dans le nord et l'est de la France, ainsi que dans les DOM, mais rare en Île-de-France.

Les mariés les plus jeunes, les personnes qui se marient pour la première fois et celles en couple de sexe différent se marient plus près de leur lieu de naissance que les autres.

Huit personnes sur dix se marient dans leur commune de résidence. Cela est plus fréquent pour les mariés les plus âgés, ceux de nationalité étrangère et ceux en couple de même sexe.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4303856>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

Vient de sortir :

Recensement 2017 : résultats sur un territoire, bases de données et fichiers détail

<https://www.insee.fr/fr/information/4467366>

A (re)découvrir :

Cafdata : données statistiques

<http://www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques/donnees-statistiques>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

[ARS Pays de la Loire](#)
[Conseil départemental de Loire-Atlantique](#)
[Conseil départemental de Maine-et-Loire](#)
[Conseil départemental de la Sarthe](#)
[Conseil départemental de Vendée](#)
[Direction régionale de l'INSEE](#)
[DRDJSCS des Pays de la Loire](#)
Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays
de la Loire : [44](#)
Directions départementales de la cohésion sociale
[49](#) ; [72](#) ; [85](#)
et de la protection des populations : [53](#)

AUTRES MEMBRES

[Caisses d'allocation familiales](#)
[CARSAT Pays de la Loire](#)
[CREAI Pays de la Loire](#)
[DIRECCTE Pays de la Loire](#)
[DTPJJ Loire Atlantique-Vendée](#)
[DREAL Pays de la Loire](#)
[les MDPH](#)
[MSA](#)
[ORS Pays de la Loire](#)
[Préfecture des Pays de la Loire](#)
[Rectorat de l'académie de Nantes](#)

Editeur :

**Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
(DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique**

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr
www.pos-pays-de-la-loire.fr
www.pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

